

## COMMUNIQUE DE PRESSE

---

### Déficit de miel ou nectar pour les abeilles

Des producteurs de luzerne au secours d'apiculteurs en difficulté suite à une mauvaise production de miel depuis le printemps.

---

**3 apiculteurs professionnels des Hauts de France viennent d'installer leurs ruches le long de champs de luzerne mis à leur disposition par des agriculteurs de Champagne Ardenne pour sauver leur récolte de miel. Une succession d'épisodes climatiques défavorables, gel tardif, sécheresse, canicule de printemps, a en effet considérablement réduit les ressources mellifères dans le nord de la France entraînant une chute drastique de la production de miel. Grâce à cette transhumance improvisée, les abeilles pourront donc potentiellement reconstituer leurs réserves et assurer une production de miel convenable.**

Cette transhumance a été organisée en quelques jours par *Coop de France Déshydratation* qui fédère les coopératives de déshydratation de luzerne répondant à l'appel au secours de *l'Association des apiculteurs professionnels en pays du Nord Picardie*. La luzerne est une plante très mellifère\* qui a l'avantage de fleurir régulièrement d'avril à octobre, recommençant son cycle après chacune des 4 coupes intervenant dans la saison. En région de grandes cultures comme la Champagne Ardenne, la luzerne est l'unique ressource mellifère d'abondance en été à la disposition des insectes butineurs, dont les abeilles.

« *Nous avons répondu instantanément à la demande des apiculteurs des Hauts de France par solidarité et parce que nos propres apiculteurs régionaux nous ont sensibilisé de longue date aux vertus de la luzerne pour la production de miel* » témoigne Eric Masset président de Coop de France Déshydratation et agriculteur à Germinon (51).

3 sites dans la Marne ont été mis à disposition de 3 apiculteurs des Hauts de France qui y ont installé entre 40 et 60 ruches chacun. Il a fallu trouver des sites accessibles et carrossables, à proximité de parcelles de luzerne dans un rayon de moins de 3 km (distance de butinage des abeilles) proches d'un bosquet ou d'une friche et suffisamment à l'écart des habitations. Les sites comprennent des parcelles de luzerne en première, deuxième et troisième année d'exploitation ce qui permet aux abeilles de toujours disposer de parcelles en fleur.

Cette mise à disposition basée sur le bénévolat n'est assortie d'aucune contrepartie.

\*Les plantes mellifères sont les plantes produisant de bonnes quantités de nectar et de pollen de bonne qualité et accessibles par les abeilles.

PJ: photos

Contact presse : Denis LE CHATELIER  
Tél. 06 09 93 31 23  
denis.lechatelier@coopdefrance.coop  
www.vivelaluzerne.org